Informations de base

2001/2121(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Services financiers, prêts au logement: information précontractuelle aux consommateurs **Subject** 2.50.04 Banques et crédit 4.60.02 Information du consommateur, publicité, étiquetage 4.60.06 Intérêts économiques et juridiques du consommateur	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ECON Economique et monétaire	RADWAN Alexander (PPE-DE)	06/11/2000
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
01/03/2001	Publication du document de base non-législatif	N5-0256/2001	Résumé
02/07/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/08/2001	Vote en commission		Résumé
28/08/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0290/2001	
03/10/2001	Débat en plénière		
04/10/2001	Décision du Parlement	T5-0512/2001	Résumé
04/10/2001	Fin de la procédure au Parlement		
11/04/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/2121(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée

Dossier de la commission	ECON/5/14867

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0290/2001	28/08/2001	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0512/2001 JO C 087 11.04.2002, p. 0159-0241 E	04/10/2001	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	N5-0256/2001 JO L 069 10.03.2001, p. 0025	01/03/2001	Résumé

Services financiers, prêts au logement: information précontractuelle aux consommateurs

2001/2121(COS) - 04/10/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Alexander RADWAN (PPE-DE, D) tel qu'il a été établi par la commission au fond (se reporter au résumé précédent).

Services financiers, prêts au logement: information précontractuelle aux consommateurs

2001/2121(COS) - 01/03/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : Recommandation de la Commission européenne relative à l'information précontractuelle devant être fournie aux consommateurs par les prêteurs offrant des prêts au logement. CONTENU : la présente recommandation concerne l'information précontractuelle à fournir aux consommateurs pour des prêts au logement souscrits tant au niveau national qu'au niveau transfrontalier. Le prêteur devrait ainsi fournir au consommateur, au stade précontractuel : des informations de caractère général indiquées à l'annexe I ; des informations personnalisées, présentées au moyen de la fiche européenne d'information standardisée figurant à l'annexe II. Le prêteur devrait, en outre, fournir au consommateur le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'organe compétent auxquels le consommateur peut s'adresser en cas de difficultés liées à l'application du code de conduite volontaire relatif à l'information précontractuelle concernant les prêts au logement. La décision finale d'accepter ou non une offre de crédit présentée par un prêteur appartient au consommateur. La Commission établira un registre central des prêteurs offrant des prêts au logement, qui indiquera si ceux-ci adhèrent ou non au code. Elle veillera au respect de la recommandation. Les États membres sont invités à se conformer à la recommandation pour le 30/09/2002 au plus tard.